

Donner le silence _____ une voix

Commission indépendante pour
l'étude des abus sexuels sur
enfants dans l'Église catholique
portugaise

RAPPORT FINAL
Résumé exécutif

LISBONNE, FÉVRIER 2023

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1. Fin 2021, D. José Ornelas, président de la Conférence épiscopale portugaise (CEP), a invité Pedro Strecht à mettre en place une **Commission indépendante pour l'étude des abus sexuels sur enfants dans l'Église catholique portugaise**. La Commission a commencé à travailler en janvier 2022, fixant un calendrier d'un an pour terminer son travail et présenter un rapport.

Pedro Strecht (président de la Commission, psychiatre pour enfants et adolescents) a sélectionné une équipe pluridisciplinaire équilibrée entre les sexes, comprenant des professionnels reconnus aux parcours professionnels variés : Alvaro L. Lucio, juge-conseil à la retraite ; Ana Nunes de Almeida, sociologue ; Catarina Vasconcelos, cinéaste ; Daniel Sampaio, psychiatre ; Filipa Tavares, assistante sociale. Le sociologue Vasco Ramos, la psychologue clinicienne Ana Sofia Varela et la journaliste Catarina Pires ont également travaillé directement avec la Commission tout au long de l'enquête.

Pour l'étude des archives de l'Église, la Commission a invité l'historien Francisco Azevedo Mendes à créer un **groupe de recherche historique** indépendant (GIH) avec trois autres chercheurs : la spécialiste des études de genre Júlia Garraio et les historiens Rita Almeida Carvalho et Sérgio Ribeiro Pinto.

2. La Commission s'est entièrement identifiée comme **un groupe d'étude**, c'est-à-dire comme une équipe de professionnels qui se consacre au développement des connaissances sur le thème de l'abus sexuel d'enfants dans l'Église catholique pendant la période spécifiée dans son mandat. Elle a donc exclu d'emblée tout rôle d'organe judiciaire à la recherche de dénonciations ou d'allégations et, dans une perspective différente, d'équipe d'intervention et de soutien dans le domaine de la santé mentale.

Au cours de son travail, la Commission a eu de nombreux contacts avec des organisations de l'Église et de la société civile, en mettant l'accent sur celles qui protègent et interviennent en faveur des victimes mineures et adultes. Le même accent a présidé aux contacts avec les autorités juridiques compétentes en l'espèce, à savoir le ministère public.

Pour faire connaître ses appels à témoignages, la Commission s'est appuyée sur les médias et d'autres formes de contact. Un numéro de téléphone a été mis à disposition pour recevoir les témoignages, et un site web a été créé pour accueillir une enquête en ligne. La Commission a également fait en sorte que les informations puissent être envoyées par courrier et a prévu la possibilité d'entretiens en personne.

3. L'objectif du travail de la Commission a été défini comme l'étude des abus sexuels commis sur des enfants par des membres de l'Église et/ou des personnes qui ont travaillé avec elle, entre 1950 et 2022, en vue d'obtenir une meilleure compréhension du passé et des mesures les plus appropriées pour agir et prévenir les abus à l'avenir.

4. En prenant comme point de référence pour les abus sexuels tous les types d'abus tels que définis dans le Code pénal portugais, la Commission a fait un **choix méthodologique fondamental** : placer la victime de l'abus au centre de son travail,

en encourageant

de témoigner, de leur donner la parole et d'en faire les protagonistes d'une expérience traumatique qu'il fallait apprendre à connaître, à décrire et à interpréter. Il ne s'agit donc pas d'une analyse institutionnelle, et l'étude n'a pas pris en compte l'expérience de vie et les trajectoires des abuseurs.

L'étude a intégré des **approches qualitatives et quantitatives** du sujet. L'aspect qualitatif se trouve dans le témoignage des victimes et leurs histoires individuelles (recueillies lors d'entretiens en personne et par l'analyse de leurs réponses directes aux questions ouvertes de l'enquête), à travers lesquels la Commission a cherché à enquêter en profondeur et à interpréter des expériences spécifiques d'abus. Les membres de la Commission ont également interrogé des évêques diocésains et des supérieurs généraux d'instituts religieux portugais. L'approche **quantitative** s'est concentrée sur l'analyse de tout le matériel d'enquête provenant des questions à réponse standardisée, pour un traitement approfondi des informations recueillies (statistiques bi- et multivariées), en rassemblant des indicateurs numériques et en les comparant les uns aux autres, en vue de décrire l'abus dans plusieurs dimensions différentes.

La Commission a également entrepris une analyse de contenu des nouvelles de la presse nationale et locale. En outre, le GIH, après avoir obtenu l'autorisation écrite du Vatican, a réalisé une étude exploratoire des archives historiques de l'Église portugaise dans chaque diocèse et dans certains instituts religieux.

5. Un examen approfondi du **concept d'abus sexuel sur enfant** a été mené, en adoptant différents angles disciplinaires, à savoir le psychopathologique et le juridique (ainsi qu'une revue de leurs littératures respectives).

6. Du point de vue psychopathologique, ce n'est que récemment que le thème de l'abus sexuel sur enfant a été centré sur la souffrance de la victime et son impact ultérieur en termes de traumatisme. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), qui comprend des articles défendant l'intérêt supérieur de l'enfant, a constitué une étape importante dans l'évolution de ce domaine.

La maltraitance des enfants (mineurs de moins de 18 ans) est plus fréquente que ce qui est généralement admis. Les données d'une méta-analyse révèlent une prévalence de 18% dans la population féminine et de 8% dans la population masculine. L'abus comprend plusieurs situations actuellement définies par la loi. En général, les filles sont plus nombreuses à être victimes que les garçons, et l'âge le plus fréquent pour les abus est la pré-adolescence. La plupart des abus ont lieu de manière continue, dans les espaces physiques où l'enfant est socialisé, avant tout la famille. Ils sont commis par des agresseurs principalement masculins, dont beaucoup font partie du réseau de relations antérieur de l'enfant, ce qui contribue à la perpétuation du crime.

Ce sont généralement les victimes qui choisissent de **garder le silence**, en raison de leurs sentiments de **peur, de honte et de culpabilité**. Celles qui révèlent ce qu'elles ont subi sont très minoritaires. Lorsqu'elles le font, il n'y a pas de précédent typique, et elles le font devant des personnes qui leur sont proches ; l'évolution future de l'abus dépend de l'attitude de ces dernières. Tant au moment où l'abus a lieu qu'au cours des étapes ultérieures de la vie adulte, une aide psychologique et/ou psychiatrique est nécessaire pour faire face à divers symptômes cliniques tels que l'anxiété et la dépression associées au stress post-traumatique. Il n'y a pas de preuve

que la majorité des victimes deviennent par la suite des abuseurs, mais on sait que les enfants qui ont été abusés dans des organisations ou des institutions fermées ont tendance à perpétuer le phénomène.

plus tard, en reproduisant des relations pathologiques de hiérarchie et de pouvoir déformées sur d'autres mineurs.

Les **profils des abuseurs** sont variés. Il s'agit le plus souvent de jeunes adultes présentant des symptômes de psychopathologie, aggravés par des facteurs de risque comme l'alcoolisme et un mauvais contrôle des impulsions. Les troubles de la personnalité sont prédominants, tandis que certains aspects socialement intégrés témoignent d'une capacité de séduction et de manipulation. Ils reconnaissent rarement leurs actes et manquent de conscience critique, de sorte qu'ils continuent généralement à abuser. Les cas de thérapie réussie sont rares, mais il est fondamentalement important d'éloigner les abuseurs de leur poste et des activités qui impliquent un contact avec les enfants. Dans le cas d'abuseurs issus d'un milieu religieux, le suivi spirituel est important, mais il ne suffit pas. Un travail psychiatrique et psychologique intensif et de longue durée est nécessaire.

7. En termes juridiques (tant en droit civil qu'en droit canonique), la définition de l'abus sexuel sur enfant a une longue histoire. "L'enfant comme sujet de droit", définition acceptée aujourd'hui, n'est pas encore une donnée universelle. Elle est le résultat du regard psycho-social que nous portons sur la personne de moins de 18 ans, en la traitant comme " un enfant " et non plus comme " un mineur ". C'est sur la base de cette définition de l'enfant qu'il convient de définir la législation pertinente.

La Commission a adopté la définition de l'abus sexuel prévue par le Code pénal portugais dans sa version actuelle. Parmi les modifications législatives apportées à cette définition entre 1950 et 2022, la révision de 1995 est peut-être la plus significative, dans la mesure où, pour la première fois au Portugal, les crimes sexuels ont été définis comme des "**crimes contre la personne**". Il convient de noter en particulier que, lorsque la victime était un enfant, ces crimes ont été incorporés dans une section distincte du Code, sous le titre de "crimes contre l'autodétermination sexuelle". Ces changements reflètent l'abandon, d'une part, des dispositions du Code de 1886, qui incluait ces crimes sous la rubrique "crimes contre l'honnêteté", et d'autre part, plus récemment, de celles du Code de 1982, qui les qualifiait de "crimes contre les valeurs et les intérêts de la vie en société".

Le droit canonique considérait initialement la pratique des abus sexuels par les membres du clergé comme une "corruption de la jeunesse", un crime envisagé par l'institution et sévèrement puni. L'alignement sur le Concile du Vatican (1869, Pie IX) a initié une ère durant laquelle la description de ces faits dans le domaine public était évitée, prétendument pour défendre le bon nom de l'Église elle-même. C'est ce qui a inspiré le droit canonique dans ses versions de 1917 et 1983, cette dernière ayant été approuvée dans la ligne de Vatican II (1961, Jean XXIII). Malgré l'ouverture qui a eu lieu à cette époque, les dispositions de Vatican II concernant les abus sexuels en général, et les abus sexuels sur les enfants en particulier, continuaient à relever du "sixième commandement du décalogue" et, d'autre part, des "bonnes manières". L'Église était toujours considérée comme la principale victime des actes de ses membres fautifs.

La position récemment adoptée par le pape François est significative. Entre autres textes, il a publié sa lettre apostolique "Vos Estis Lux Mundi", sous la forme d'un *motu proprio*. Dans ce document, il affirme expressément que "les crimes d'abus sexuels offensent Notre Seigneur, causent des dommages physiques, psychologiques et spirituels aux victimes et nuisent à la communauté des fidèles".

À cet égard, la Commission n'a pas et n'aura jamais pour objet d'entreprendre une quelconque enquête pénale, étant donné qu'au Portugal, c'est le **ministère public** (*Ministério Público*) qui est chargé exclusivement des poursuites pénales et de la protection des droits de l'homme.

la gestion des enquêtes pénales, qu'elles soient menées par elle-même ou par un autre organe de police criminelle. Il a été précisé dès le départ que toute information extraite des déclarations des témoins qui pourrait révéler une activité criminelle de ce type serait soumise au procureur de la République, à condition que ces actes aient été perpétrés à une date encore comprise dans le délai d'ouverture des procédures pénales. Dans ce cas, la Commission ne serait pas partie à l'affaire, mais plutôt un lien entre le témoignage fourni et l'organe judiciaire exclusivement chargé d'engager la procédure judiciaire correspondante. La Commission a soumis 25 cas au Procureur général. Il n'est pas surprenant qu'il y ait très peu de résultats dans ces cas, une situation qui, d'ailleurs, ressemble à celle d'autres pays ou avec des commissions qui ont entrepris des études similaires.

La Commission a reçu un nombre important de déclarations de témoins contenant les noms des abuseurs et des détails sur les lieux où les abus présumés ont eu lieu. Certaines des personnes mentionnées sont décédées depuis, tandis que d'autres sont en vie et conservent leur position dans l'Eglise. La Commission a décidé de notifier ces dernières au Procureur général, tandis que tous ces détails sont inclus dans une annexe au présent rapport, à soumettre à la CEP.

8. Les outils méthodologiques de cette étude sont ceux couramment appliqués dans les sciences sociales : l'enquête par questionnaire et l'entretien. En même temps, cependant, la Commission a suivi une tradition d'étude dans le domaine de l'Histoire en analysant la documentation dans les archives : dans ce cas particulier et pour la première fois au Portugal, compte tenu du sujet étudié, dans celles de l'Église catholique elle-même.

9. Au début des travaux, il a été annoncé qu'**une ligne téléphonique** serait mise en place pour recueillir les contacts et les déclarations de témoins à inclure dans l'échantillon final, jusqu'au 31 octobre 2022. Des membres spécialisés de la Commission ont répondu aux appels au numéro 91 711 00 00 tous les jours de 10 heures à 20 heures, avec la possibilité de laisser des messages enregistrés en dehors de ces heures. Ils étaient disponibles pour analyser les raisons de l'appel, enregistrer les témoignages en remplissant le questionnaire et orienter les appelants dont le cas ne relevait pas du champ d'action de la Commission vers d'autres institutions ou organisations.

Un total de 365 appels a été enregistré au cours de la période en question. La durée moyenne des appels était de 50 minutes, et 46% de tous les appels ont eu lieu au cours des trois premiers mois. Les périodes de pointe correspondaient aux occasions où le travail de la Commission était annoncé à la télévision. Plusieurs appelants ont appelé plus d'une fois, ajoutant de nouvelles informations ou posant de nouvelles questions. Il y a eu un petit nombre d'appels vides ou inappropriés.

Presque toutes les demandes d'entretiens en personne (51, provenant de diverses régions du pays) ont été faites par téléphone. Lorsque les victimes résidaient en dehors du Portugal continental, les entretiens ont eu lieu en ligne, à l'aide de Zoom. Sur ces 51 personnes, 34 (23 hommes et 11 femmes) étaient des victimes directes d'abus. Dans les 17 autres cas, le contact a été établi à des fins de référence ou pour la présentation de documents pertinents.

Tous les entretiens ont été menés par deux membres de la Commission. Le temps alloué pour chacun était de 60 minutes, qui ont été dépassées dans la plupart des

cas. Une méthodologie uniforme a été adoptée, d'abord axée sur l'enregistrement du discours libre de la victime, puis sur un modèle standard d'entretien semi-structuré, en respectant toujours le rythme de chaque personne, souvent affecté par les émotions très intenses.

Dans plusieurs cas, c'était la première fois que les victimes s'exprimaient sur ce qui s'était passé, et certaines d'entre elles ont demandé qu'un proche soit présent avec elles lors de l'entretien.

10. L'analyse du contenu des articles de journaux a été un élément clé de l'étude. Étant donné que la période couverte s'étend de 1950 à 2022, il existe des différences significatives dans la couverture du sujet, reflétant les changements sociaux, culturels et politiques. La censure au Portugal jusqu'en 1974 a été un facteur limitant majeur pour la publication d'informations sur les abus. C'est pourquoi la majeure partie de cette analyse porte sur la période qui a suivi la révolution d'avril 1974.

Une recherche en ligne a été effectuée en utilisant des mots-clés liés aux abus sexuels sur les enfants. Ensuite, les mêmes mots ont été recherchés dans un échantillon de journaux nationaux et régionaux, en tenant compte de leur ancienneté, de leur couverture et de leur importance nationale et régionale. Des recherches ont également été effectuées dans les archives des organisations médiatiques qui ont été numérisées et sont facilement accessibles. Une tendance claire s'est dégagée, celle d'une couverture croissante du sujet au fil du temps, presque toujours associée à des faits révélés par des procès ou par des reportages d'investigation qui ont mis au jour certains faits jusque-là inconnus. Ce travail a produit des enregistrements de 19 cas d'abus.

Le rôle des **médias** a été fondamental, tant pour la diffusion de l'appel à témoins et des informations sur le sujet que pour l'investigation de cas spécifiques dans la société civile.

11. Une enquête par questionnaire a été mise en ligne sur le site "darvozasilencio.org" (Giving Silence a Voice), les victimes qui y ont répondu étant assurées de l'anonymat. L'enquête est une technique qui permet de recueillir et de traiter des informations sur les caractéristiques, les comportements, les valeurs et les opinions de grandes populations ou de groupes, en utilisant un échantillon représentatif. L'objectif était de construire des profils de personnes abusées et de détailler le type d'abus perpétré et le contexte dans lequel il s'est produit, ainsi que son impact sur la victime. Des profils d'abuseurs ont également été créés. En outre, la Commission a cherché à recueillir des avis sur les mesures pertinentes à adopter à l'avenir par l'Église catholique portugaise.

L'enquête a cherché à combiner des éléments typiquement quantitatifs (choix multiples standardisés et filtres binaires oui/non permettant un traitement statistique immédiat) avec une approche plus qualitative et personnalisée (production d'écrits libres directs, non soumis à un format ou à un contenu préalable, pour une analyse de contenu exhaustive ultérieure). Aucune question n'a été posée sur l'identité des victimes ou des abuseurs (noms, adresses, coordonnées).

L'enquête a été consultée 2771 fois et complétée par 564 personnes qui ont apporté leur témoignage. Le temps moyen passé sur chacune d'elles était de 22 minutes. 512 déclarations de victimes et de témoins ont été validées. Le script a été élaboré en utilisant un langage inclusif, clair, simple et réaliste qui respecte la capacité ou le besoin de chaque personne de rapporter précisément et uniquement ce qu'elle souhaite révéler.

Suivant un développement chronologique, **le script** se concentrait sur deux

moments distincts de la vie de la personne interrogée. De nos jours, il demandait des informations de nature sociographique sur les victimes (par exemple, le sexe, l'année de naissance, le lieu de résidence, la profession, le niveau d'instruction, la religion et la pratique religieuse, le ménage et la famille d'origine).

Dans le passé, elle a demandé aux victimes de remonter le temps jusqu'à leur enfance et leur adolescence, lorsqu'elles ont subi des abus, et de fournir des informations détaillées sur leur vie à cette époque, le type d'abus et l'identité de l'agresseur.

12. Afin de **valider les** déclarations des témoins, la Commission a recherché la cohérence et s'est efforcée d'éliminer les informations fausses. Les catégories d'âge en dehors des paramètres stipulés ont été exclues, de même que les récits déformés par des souvenirs traumatiques et des confabulations.

13. Un **échantillon dirigé par des répondants** a été obtenu. Ce type d'échantillon est particulièrement adapté à la découverte progressive d'informations sur des groupes qui ont été "cachés" ou réduits au silence.

Le fait que l'enquête soit en ligne signifie que les répondants doivent posséder des compétences informatiques, qui sont inégalement réparties dans la population portugaise. Les personnes âgées, les personnes ayant un faible niveau d'éducation ou les travailleurs manuels sont désavantagés par rapport aux personnes plus jeunes, à celles qui ont fait des études universitaires ou à celles qui travaillent quotidiennement ou dans le cadre de leur emploi avec des ordinateurs et l'Internet. Remplir un questionnaire implique une certaine familiarité avec un type de rationalité à la fois logique et abstraite, ce qui peut exclure certaines personnes en marge. Au-delà des limites technologiques, la capacité à s'exprimer et la force de caractère pour le faire de manière cohérente sont très inégalement réparties. Il n'est donc pas possible d'extrapoler à partir de cet échantillon au monde entier. La probabilité d'être inclus dans l'échantillon n'est pas la même pour chaque personne abusée par un membre de l'Église catholique. L'échantillon ne reflète pas non plus dans son intégralité les caractéristiques sociales et démographiques de l'univers ainsi échantillonné.

14. Bien que l'étude de la Commission ait porté principalement sur les personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance et leur adolescence, il nous a semblé que nous devions entendre ce que les **dirigeants actuels de l'Église** (évêques diocésains et supérieurs généraux) avaient à dire. Étant au sommet de l'institution, ils étaient dans une position privilégiée pour fournir des informations sur le sujet étudié, notamment parce que c'est à leur initiative que cette étude a été commandée.

Il était intéressant de reconstituer l'histoire de leur vie, qui a été façonnée par le tissu social et culturel dont ils font partie. Comprendre d'où ils venaient a été un élément précieux dans notre appréciation de la manière dont ils pensent à leurs rôles au sein de l'Église catholique et dont ils les remplissent aujourd'hui. Il est apparu très tôt que l'Église ne parlait pas d'une seule voix, que ce soit de manière explicite ou implicite. L'étude de cette pluralité interne a été une entreprise utile.

Ces entretiens ont duré en moyenne une heure. À une exception près, ils ont presque tous été menés par deux femmes membres de la Commission. Le scénario de l'entretien était volontairement ouvert et peu directif. Le nombre total d'entretiens a été de 32 (19 évêques, 13 supérieurs généraux).

15. Un autre domaine de travail de la Commission était une étude exploratoire de la

Les archives historiques de l'église. Pour la première fois, un groupe de chercheurs en sciences sociales, le GIH - *Grupo*

de Investigação Histórica (Groupe de recherche historique) a eu accès aux archives des diocèses et instituts religieux portugais afin d'analyser des documents susceptibles de révéler des situations d'abus sexuels sur des enfants entre 1950 et 2022.

L'étude a consisté à consulter plusieurs ensembles de documents, certains plus confidentiels que d'autres : des documents institutionnels, comme les fiches contenant les détails de la nomination des curés, des documents plus sensibles comme les lettres ecclésiastiques, les enquêtes préliminaires et les papiers administratifs relatifs aux affaires criminelles. Une partie de cette documentation se trouve dans les dossiers secrets des diocèses et des instituts religieux. Le GIH a réalisé une cartographie préliminaire des différentes manières dont les archives ecclésiastiques étaient organisées, dans le but d'identifier les endroits où l'on pouvait trouver des preuves et des témoignages d'abus sexuels. Outre les dossiers secrets - où sont conservés les documents relatifs aux enquêtes préliminaires et aux affaires pénales - la priorité a été donnée à l'examen des cas individuels d'ecclésiastiques et de la correspondance ecclésiastique.

L'accès du GIH à une documentation aussi confidentielle a fait l'objet de discussions et d'accords préalables entre la hiérarchie catholique et entre celle-ci et le GIH. Une lettre du 9 juin 2022 du Secrétaire d'Etat du Vatican, le Cardinal Pietro Parolin, a permis d'ouvrir les dossiers ecclésiastiques portugais au GIH.

Le GIH a commencé à contacter les évêques diocésains et les supérieurs des instituts religieux à partir de juin 2022, afin de convenir des horaires de visite des archives par l'équipe, sur présentation de leurs notes méthodologiques approuvées par le Vatican. Des accords de confidentialité ont été signés, le GIH s'engageant à rendre anonymes toutes les données documentaires recueillies.

La première étape du travail de recherche a consisté à demander aux 21 diocèses et aux 127 instituts religieux basés au Portugal de réaliser une enquête sur le nombre de cas d'abus sexuels sur des enfants figurant dans leurs archives entre 1950 et 2022. Tous les évêques et instituts religieux ont répondu à l'enquête. Dans un deuxième temps, les membres du GIH ont visité les archives pour consulter la documentation correspondante. Ils ont également consulté d'autres documents relatifs aux membres de l'Église au sujet desquels le groupe avait obtenu, par d'autres canaux, des preuves d'éventuels abus sexuels (par exemple, des témoignages à la Commission et à la presse). Les témoignages ont été systématiquement rapprochés des dossiers ecclésiastiques, identifiant les diocèses et les instituts religieux concernés. Dans certains dossiers, le groupe a effectué des recherches aléatoires, au cas par cas ou de manière systématique. Pour certains de ces cas, les dossiers ne contenaient pas de fiches individuelles pour chaque prêtre contenant toute la documentation pertinente, mais seulement des copies de la correspondance sortante et entrante et de la correspondance entrante classée chronologiquement. L'ampleur de cette documentation (des centaines de dossiers) a rendu impossible une analyse complète dans les délais impartis pour la présentation de ce rapport.

Le GIH avait été chargé par la Commission de commencer ses recherches à partir du 29 mars 2022, mais le temps nécessaire à la discussion interne de l'Église catholique portugaise sur la manière dont elle allait ouvrir ses archives a fait que le GIH n'a commencé à travailler sur les documents que début octobre. Cela signifie que le groupe n'a fait qu'une approche archivistique préliminaire d'une question qui a été peu étudiée au Portugal. Malgré tout, cette étude, de nature exploratoire, a généré des

connaissances importantes sur le sujet et ouvrira sans doute la voie à de futures recherches plus approfondies et systématiques.

16. Plusieurs dilemmes éthiques se sont posés au cours des travaux de la Commission. Ils ont été discutés et traités en équipe. D'un point de vue médical, psychologique et juridique, la Commission a toujours veillé à préserver l'anonymat des victimes, que ce soit dans la confidentialité des communications avec le ministère public (dans les affaires non prescrites), les contacts avec les médias, la coordination avec la CEP ou la consultation des archives de l'Église. La base de données des déclarations des témoins était protégée du monde extérieur.

Voici quelques-unes des questions éthiques auxquelles la Commission a été confrontée :

- Maintenir l'impartialité et l'indépendance de la Commission elle-même. Celles-ci ont été assurées par les qualifications académiques et professionnelles de ses membres et l'affirmation de son autonomie par rapport à tout type de pouvoir, y compris celui de l'Église elle-même qui avait commandé l'étude ;
- L'impact de la nouvelle sur les victimes, tant celles qui ont eu le courage de s'exprimer que celles qui ont choisi de se taire, étant donné que le fait même d'aborder le sujet fait resurgir le traumatisme ;
- La question du "nombre" - des personnes abusées et des abuseurs. Cette question a été traitée en définissant différents seuils ;
- La relation avec les médias ;
- L'importance de faire passer au public le message qu'il y a une distinction à faire entre les parties (les membres de l'Église qui ont commis des abus) et le tout (l'Église catholique portugaise).

La Commission a été informée que certains abuseurs présumés étaient toujours actifs au sein de l'Église et qu'il y avait donc un risque qu'ils continuent à commettre les mêmes crimes : une liste a été préparée sur la base des données recueillies. Les noms ont été soumis au Procureur de la République au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et une liste complète des noms lui a été fournie à l'issue de ceux-ci.

17. L'analyse statistique de la base de données produite par l'échantillon et l'interprétation des données subjectives issues des questions ouvertes ont été réalisées à partir des 512 témoignages reçus.

Les résultats ont révélé que le nombre d'hommes est significativement plus élevé que celui des femmes. Ils représentent 57,2% des cas contre 42,2% pour les femmes. En comparaison avec des études similaires, il s'agit d'une différence de pourcentage très élevée. L'âge moyen actuel de l'échantillon est de 52,4 ans ; 88,5% des victimes vivent au Portugal, mais des témoignages ont également été reçus de personnes vivant actuellement en Europe occidentale, en Amérique et en Afrique. Au Portugal, les cinq districts ayant le plus grand nombre de victimes sont, par ordre décroissant, Lisbonne, Porto, Braga, Setúbal et Leiria. 53% des personnes de l'échantillon sont catholiques, dont 25,8% sont pratiquants. 40,9% sont mariés, et 60% ont des enfants (une moyenne de 1,99 par couple). 32,4% des répondants ont un diplôme universitaire, 12,9% d'entre eux ont un Master. Les principales professions représentées sont les "spécialistes des domaines intellectuels et scientifiques", ce qui démontre le caractère biaisé de l'échantillon.

Au moment de la première agression, 58,6% des enfants victimes vivaient avec

leurs parents, la grande majorité d'entre eux dans des unités familiales de type "couple avec enfants" (54,9%).

Environ 1 victime sur 5 vivait en institution et 7,8% en situation de monoparentalité.

La majorité de ces enfants ont été abusés entre 10 et 14 ans, l'âge moyen étant de 11,2 ans. Il y a ici une différence entre les filles et les garçons : 11,7 ans contre 10,5 ans.

Le plus grand nombre de cas d'abus sexuels dans le temps a eu lieu entre le début des années 1960 et 1990, période qui représente 58,3% des témoignages. La période allant de 1991 à aujourd'hui représente 21,9% des cas. Au fil des ans, l'âge auquel l'abus a commencé a augmenté.

La localisation géographique du premier abus est fortement dispersée sur 129 des 308 districts du pays. Ceux qui comptent le plus grand nombre de cas sont, par ordre décroissant, Lisbonne, Porto, Braga, Santarém et Aveiro.

Le jour où l'abus a eu lieu, la plupart des victimes étaient en train d'étudier (88,1%), et fréquentaient les premier et deuxième cycles du système éducatif (58,5% des cas).

Les principaux types d'abus sont la manipulation des organes sexuels, la masturbation, le sexe oral et anal ainsi que la copulation complète.

Le type d'abus varie en fonction du sexe. Les principaux types d'abus chez les garçons sont le sexe anal, la manipulation des organes sexuels et la masturbation, et les insinuations verbales chez les filles.

Au fil des ans, on a constaté une augmentation des types d'abus impliquant la masturbation et le sexe oral, ainsi que le visionnage de matériel pédopornographique.

Les lieux où les abus ont eu lieu sont, par ordre décroissant, les suivants : séminaires (23% des cas), église non spécifiée (18,8%), confessionnal (14,3%), presbytère (12,9%) et école religieuse (6,9%). L'utilisation des séminaires a diminué au cours de la période. Il y a parfois eu des pics de cas dans des lieux extérieurs à l'Église, comme parmi les groupes de scouts entre 1991 et 2010.

57,2% des témoignages mentionnent que l'abus a eu lieu à plus d'une occasion. "Pendant plus d'un an" est la durée mentionnée par 27,5% des répondants, les types d'abus étant nombreux et continus. Ils sont rapportés comme prenant fin lorsque "la victime s'est éloignée" du lieu et/ou de la personne en question (31,6%), et en raison de la plus grande "capacité d'autodéfense physique et psychologique" de la victime dans 31,4% des cas.

Parmi les profils des abuseurs, les éléments suivants ressortent : 96,9% sont des hommes, 77% des cas impliquent "le prêtre", et dans 46,7% des cas, l'agresseur était déjà connu de la victime.

L'âge de l'agresseur, les types d'abus et les lieux où ils ont eu lieu sont des facteurs liés. Les agresseurs plus jeunes ont plus souvent recours à la pénétration dans des espaces isolés ou des cachettes. Les abuseurs d'âge moyen sont enclins à une plus grande variété de types et de lieux d'abus. Les abuseurs beaucoup plus âgés ont recours à des formes d'abus dans le confessionnal qui n'impliquent pas de contact corporel.

51,8% des personnes interrogées ont déclaré avoir révélé l'abus plus tard dans la période après qu'il se soit produit. Pour 48,2% d'entre elles, participer à cette enquête était la première fois qu'elles décrivaient leurs expériences à quelqu'un d'autre.

L'abus a été révélé principalement dans un cadre familial (51,7%). Les hommes ont tendance à le dire à leur conjoint et à leurs amis, les femmes à leurs parents, et en particulier à leur mère. Pour 54% des cas, il s'agit

Ce n'est qu'à l'âge adulte (plus de 18 ans) qu'ils ont raconté leurs expériences, mais plus tôt dans le groupe des femmes. Avec le temps, l'âge auquel les abus sont révélés a baissé.

Les réactions des autres ont été de croire les récits dans 56,2% des cas, bien que cela soit plus probable lorsque la victime était déjà adulte et de sexe féminin. Il est à noter que dans la période suivant l'abus, il n'y a pas eu de réponse externe : pour 65,8% des cas, rien n'a été fait pour éloigner l'abuseur, 77% des victimes n'ont jamais porté plainte auprès de personnes ou d'organisations d'Eglise, et seulement 4,3% ont porté leur affaire devant les tribunaux.

Dans 58,5% des cas, les victimes mentionnent qu'elles avaient connaissance d'autres cas d'abus, bien que leurs souvenirs varient considérablement en termes de précision et d'exactitude. Dans un calcul très approximatif, nous estimons que les 512 victimes connaissaient ou étaient en contact avec près de 4 300 autres victimes.

18. Une deuxième étape du travail de la Commission a consisté en une **analyse statistique multivariée (analyse des correspondances, AC)**, par laquelle nous avons cherché à identifier et à décrire les schémas d'association entre les lieux où se produisent les abus, les types d'abus, les caractéristiques et les rôles des abuseurs et les caractéristiques des victimes. L'AC nous a permis d'identifier trois axes qui expliquent plus de 80% de la variance des variables originales, bien que nous nous soyons concentrés sur l'explication des deux premiers. Elle nous a également permis de concevoir une **carte spatiale de l'abus**.

Le premier axe (horizontal) représente environ 53% de la variance et est clairement associé à un contraste entre les **lieux dans lesquels le clergé se déplace quotidiennement** et les lieux **cachés, retirés et isolés ou dans lesquels les enfants dorment**. Sur cet axe, on trouve typiquement des situations d'abus qui ont eu lieu au confessionnal, en contraste absolu avec les abus perpétrés dans les séminaires, les internats religieux ou les refuges, ainsi que les abus qui se sont produits dans des lieux associés aux activités scoutées (le CNE, les camps, etc.). Il existe une corrélation claire entre la distribution des types d'abus et les **caractéristiques physiques de ces lieux** : l'axe oppose les types d'abus les plus violents, comme le sexe anal et oral et la masturbation, qui prennent plus de temps et sont plus difficiles à dissimuler, aux types plus fugaces, mais non moins invasifs, qui sont plus faciles à camoufler, qu'il s'agisse de toucher une zone érogène ou de la suggérer.

Le contraste entre ces deux pôles est également lié **aux caractéristiques et au(x) statut(s) du ou des abuseurs**, notamment leur **âge** : les plus jeunes (jusqu'à 20 ans) se retrouvent à côté du pôle des lieux de refuge, les plus âgés par les lieux qu'ils fréquentent quotidiennement. Il est également lié au **sexe** des victimes. Les types d'abus impliquant une certaine forme de pénétration physique (sexe anal et oral) sont typiquement associés au genre masculin et aux espaces isolés, tandis que les abus impliquant le toucher des zones érogènes ou par insinuation sont associés au genre féminin et aux lieux et trajectoires que les prêtres fréquentent quotidiennement.

Le deuxième axe représente environ 21% de la variance. Il s'agit d'un axe qui oppose les **situations d'abus dans des espaces collectifs ouverts à la communauté** (l'exemple le plus typique étant les écoles catholiques), aux **situations se produisant dans des lieux privés** appartenant à l'abuseur (presbytères, maisons de vacances, voitures). Pour les abuseurs, cet axe met en évidence le contraste entre les situations dans lesquelles ils sont des membres consacrés d'ordres religieux ou des

éducateurs, comme dans le cas des **enseignants** ou des directeurs d'établissements scolaires.

Les victimes les plus jeunes sont associées à des abuseurs plus jeunes, membres ordonnés d'ordres religieux et/ou éducateurs, tandis que les victimes les plus âgées sont associées à des abuseurs plus jeunes, membres ordonnés d'ordres religieux et/ou éducateurs. Il est important de noter que le deuxième axe oppose aussi clairement **les âges des victimes**, en particulier dans le cas des garçons, les victimes les plus jeunes étant associées à des abuseurs plus jeunes, membres ordonnés d'ordres religieux et/ou éducateurs, tandis que les victimes de plus de 14 ans sont associées aux scouts et aux membres auxiliaires du clergé.

Derrière chaque numéro, il y a des vies et des expériences concrètes qui sont uniques et non répétables, bien qu'elles partagent des éléments avec tant d'autres histoires de vie. En partant des lieux où les abus ont eu lieu, nous avons cherché à donner une voix à la variété des situations rencontrées, en termes de sexe des victimes, de la décennie dans laquelle ils se sont produits et des inégalités sociales et économiques dans les familles d'origine. Les récits de ces abus sont **à la première personne**.

Sur la base de la cartographie décrite ci-dessus, nous avons pu construire **une galerie de 49 portraits**, construits sur **sept types de lieux identifiés** où l'abus s'est produit, en nous appuyant sur les récits concrets donnés à la Commission.

19. Une **analyse de contenu thématique** a été réalisée sur les réponses aux **questions ouvertes** de l'enquête.

Les victimes ont pu s'exprimer directement pour décrire les circonstances de l'abus : comment les abuseurs ont-ils approché les victimes (ce qu'ils ont dit avant, pendant et après l'abus), quelles ont été les conséquences physiques et psychiques sur la relation des victimes avec l'Église (croyance, pratique, foi), et quelles étaient les opinions de chaque victime sur ce que l'Église pouvait faire pour éviter que ce qui s'était passé ne se répète et pour réparer les dommages. La Commission a également demandé si les victimes souhaitaient ajouter d'autres informations et a cherché à comprendre pourquoi chaque victime avait décidé d'apporter son témoignage.

Il n'a pas été facile d'écouter, d'enregistrer et de lire chacune de ces déclarations. Les descriptions étaient chargées d'intensité émotionnelle, ramenant ces adultes à leurs expériences d'abus dans leur enfance et enregistrant comment cela les a affectés jusqu'à aujourd'hui.

Il n'a pas été moins difficile de sélectionner des exemples à soumettre parmi tant de cas potentiels et de les organiser en groupes cohérents. Les critères adoptés allaient de la représentativité statistique de la description de chaque échantillon au caractère unique et à l'intensité émotionnelle du témoignage, en passant par la diversité des sexes, des âges, des classes sociales, des périodes et des types d'abus, entre autres.

20. "Pourquoi êtes-vous venu témoigner maintenant ?"

Parmi les réponses fournies, on trouve les raisons suivantes : le fait qu'une commission indépendante ait été mise en place, en dehors de l'Église, composée de professionnels reconnus en qui les victimes avaient confiance ;

- les nouvelles qui sont apparues dans les médias, notamment à la télévision ;
- la relation de la victime avec l'Église catholique portugaise, tant en termes de "représailles impulsives" que de "collaboration compréhensive" ;

- le rôle direct des personnes significatives ;
- aider les autres ;

- participant à une étude scientifique ;
- une opportunité unique et un impératif éthique ;
- vaincre la peur, la culpabilité et les fantômes qui les poursuivent, "se défouler" et "se sentir plus libre" ;
- l'anonymat, et la facilité d'accès à la plateforme en ligne ;
- réalisant qu'en fin de compte "ils n'étaient pas la seule victime" ;
- le résultat d'une psychothérapie ;
- la mort de l'agresseur ou de membres de la famille liés à l'affaire ;
- Je comprends seulement maintenant que ce qui s'est passé dans l'enfance était un abus sexuel.

21. Même si notre travail était axé sur la victime, l'enquête nous a permis "d'**entendre l'agresseur parler**". Aborder le sujet de la manière dont les abuseurs ont approché les victimes a révélé la voix de l'abuseur, le récit du répondant le faisant sortir du silence. " Qu'est-ce que l'abuseur a dit pour vous abuser ? " .

De nombreux témoignages ont fait état de diverses **formes de violence psychologique et de mauvais traitements infligés** aux victimes avant, pendant et après l'abus sexuel lui-même, contenus dans les mots mêmes que l'agresseur adressait à la victime en vue de faciliter et de poursuivre l'abus sexuel ; dans le fait de réduire la victime au silence ; dans l'impunité de l'agresseur et le blâme de la victime, et dans la déformation de l'image de soi ou de la relation de la victime à elle-même ; et dans l'impact traumatique de l'abus lorsqu'il s'est produit, ainsi que dans ses conséquences ultérieures.

22. "Qu'a dit l'agresseur pour se rapprocher de vous ?"

De nombreuses personnes interrogées ont répondu "**Rien**". Si ce "rien" est apparemment réducteur, il révèle clairement la perception de l'adulte qu'il a des droits ou un pouvoir sur l'enfant maltraité sans que l'enfant ait le droit de dire quoi que ce soit. Le "rien" témoigne également de la proximité silencieuse et non communiquée de l'enfant, ce que l'enfant souffrant ne peut pas non plus communiquer. C'est un "rien" qui repose sur une structure de pouvoir et de domination de l'adulte sur l'enfant.

D'autres témoignages révèlent comment l'adulte tente de créer des liens pour aider et soutenir les victimes et/ou leur famille proche, en **manipulant la** perception de leurs différentes **faiblesses** - émotionnelles, éducatives, familiales, financières et spirituelles/religieuses - comme point de départ de l'abus. Il est également courant de véhiculer l'idée d'un besoin de "purification". D'autres témoignages montrent comment les victimes sont amenées à s'engager dans certaines activités à connotation positive (loisirs de plein air, vacances) qui se transforment en lieux d'abus, augmentant la distorsion et la confusion déjà établies dans l'esprit de l'enfant. D'autres récits émergent dans lesquels l'approche se concentre sur la séduction des caractéristiques personnelles des victimes, en particulier le physique, le plus souvent génital ou relatif à certaines caractéristiques sexuelles secondaires.

Il existe donc un climat d'anticipation et de progression, parfois assorti de menaces physiques ou de coercition, dans lequel les abuseurs profitent de leur proximité avec l'enfant et/ou sa famille (souvent, l'abuseur est "l'un des nôtres") pour

les séduire, puis les abuser, et poursuivre ces abus par la suite.

23. "Qu'ont-ils dit pendant que l'abus avait lieu ?"

Un thème récurrent était que ce qui se passait avait un "**but divin**" qui devait donc être accompli. Les abuseurs étant considérés comme ayant un certain statut symbolique, et pas seulement un pouvoir divin mais une importance sociale et culturelle dans certains contextes locaux, les mots utilisés pour dominer l'enfant prennent la forme d'**impératifs**, d'ordres et de règles indiscutables : [les abuseurs] "*nous disaient de faire ce qu'ils voulaient*".

Il ressort en outre des témoignages que les abuseurs tentent de minimiser les aspects pathologiques et criminels de l'acte lui-même, en **le normalisant** pour l'enfant, en lui attribuant une fausse signification ou en niant qu'il ait eu lieu, en projetant les prétendues raisons de l'acte sur d'autres, y compris sur la personne ou la volonté de Dieu. Dans d'autres cas, l'abus est **imputé à l'enfant**, comme étant après tout sa propre volonté, quelque chose que l'enfant désire et valorisera positivement dans le futur. Enfin, certains témoignages révèlent comment certains abuseurs dissimulent leurs abus en prétendant qu'ils transmettent des **enseignements** soi-disant "scientifiques" liés au corps humain (par exemple, le fonctionnement des organes sexuels).

24. "Que vous ont-ils dit après que l'abus ait eu lieu ?"

Dans la plupart des cas, les victimes ont souligné qu'après l'abus, il leur a été expressément demandé ou **ordonné de "garder le secret"**, les abuseurs ayant généralement recours à diverses formes de chantage, souvent en menaçant de révéler le comportement de l'enfant aux membres de sa famille ou à ses amis. Le mépris et l'humiliation, qui font que l'enfant se sent ridicule dans sa relation toujours vulnérable avec les adultes, augmentent le sentiment de solitude et d'abandon des victimes. Parmi ces témoignages figurent également des situations où les abuseurs oscillent entre une apparente normalité et des invitations ou des ordres de répéter l'abus sexuel criminel. Les témoignages témoignent d'une atmosphère émotionnelle de terreur et du fait que les abuseurs considèrent leurs crimes comme de simples exemples de la "**banalité du mal**".

25. "Vous ont-ils récompensé ou puni ?"

Seule une minorité de personnes de l'échantillon de l'enquête mentionne avoir reçu une récompense ou une punition à la suite de l'abus, cette dernière étant souvent annoncée par des menaces physiques ou psychologiques à l'encontre de la victime ou des membres de la famille proche considérés comme des maillons faibles (mère et frères et sœurs, par exemple). Les récompenses suivent certains schémas types : des avantages matériels pour les familles défavorisées (nourriture, livres, vêtements) ; des "pièces détachées" ou de la "monnaie de poche", c'est-à-dire de petites sommes d'argent ; des gâteaux ou des bonbons (petites friandises très recherchées par les enfants dont le quotidien était fait de privations) ; des objets liés à la symbolique religieuse catholique elle-même, tels que des figures de saints et des médailles.

26. Dans 55,9% des cas, il n'y a pas de réponses aux questions sur les **conséquences physiques de l'abus**, en partie parce que la majorité des situations

décrites n'impliquent pas de rapports sexuels anaux ou de copulation complète, bien que les premiers soient plus fréquents avec les garçons et aient lieu dans des espaces physiquement fermés tels que les séminaires, les internats ou les refuges.

Près de la moitié des personnes interrogées déclarent qu'il n'y a pas eu de conséquences physiques, mais 21,6% des cas en font état. La plupart de ces conséquences sont d'origine émotionnelle et sont **psychosomatiques** : anxiété et dépression avec des changements dans les habitudes de sommeil, d'alimentation, etc.

les habitudes, l'image corporelle et la sexualité. Il existe également des déclarations qui attestent de blessures physiques dans certaines parties du corps, lorsqu'il y a eu pénétration par sexe anal ou copulation, mais la plupart d'entre elles n'ont jamais été révélées par les victimes.

Les informations tirées de l'échantillon, des articles de journaux et des témoignages d'autres personnes (par exemple, des membres de la famille) montrent qu'un grand nombre de cas (7 au total) se sont soldés par un **suicide** effectif.

27. En revanche, la grande majorité des victimes de cet échantillon ont confirmé l'**impact psychologique** de l'abus, décrivant l'intensité de leurs sentiments négatifs de manière très détaillée et les reliant presque toujours à des dommages permanents, c'est-à-dire à des dommages continus sur une longue période de temps jusqu'à aujourd'hui, même si les sentiments vont et viennent.

Les réponses ouvertes se répartissent en **cinq grands groupes**. Le premier groupe comprend des témoignages qui soulignent que ces impacts sont présents, de plusieurs manières, avec des symptômes forts et durables. Le deuxième groupe souligne les sentiments de peur, de culpabilité, de honte, de dégoût, d'humiliation, de confusion, de méfiance, d'insécurité, d'indignation et de solitude. Le troisième groupe se concentre sur les sentiments d'anxiété (angoisse et panique, phobies, certains troubles obsessionnels compulsifs) et les fluctuations d'humeur, avec la dépression et ses conséquences (par exemple, troubles gastriques, mauvais sommeil, épisodes d'automutilation et tentatives de suicide, avec hospitalisation). Le quatrième groupe souligne l'impact sur leur vie sexuelle : les abus les ont amenés à remettre en question leur orientation sexuelle, ont retardé ou empêché le développement d'une vie sexuelle avec des partenaires et ont même rendu impossible la construction de relations affectives durables ou gratifiantes. De nombreuses victimes ont également mentionné le besoin qu'elles ont ressenti de solliciter un soutien spécialisé à certains moments de leur vie, dans le cadre de consultations psychologiques ou psychiatriques, avec un besoin récurrent de recourir à des médicaments.

De manière générale, les réponses confirment ce qui est couramment mentionné dans les documents bibliographiques sur l'impact de ce type de traumatisme tant sur les enfants victimes que sur les adultes qu'ils deviennent. **L'abus sexuel ne laisse aucun enfant indifférent sur le plan émotionnel.** Sa marque est toujours présente, même lorsque la victime la nie en se contrôlant. La souffrance que subissent les victimes est non seulement ressentie comme grave, mais elle est rarement révélée au moment opportun, de sorte que la victime est entraînée dans des décennies de silence, souvent jusqu'à aujourd'hui, avec la perspective négative que la souffrance se poursuivra à l'avenir.

28. En ce qui concerne la **relation future avec l'Église**, nous savons que dans la plupart de ces témoignages, les enfants victimes se décrivent comme des personnes qui, dans leur contexte familial et social, étaient religieuses et pratiquantes. Pour ces raisons, et compte tenu du fait que les abus ont été perpétrés par des membres de l'Église, ils ont développé par la suite une "méfiance fondamentale" qui persiste encore aujourd'hui et qui, dans de nombreux cas, les amène à vouloir protéger les générations suivantes de leurs enfants et/ou petits-enfants.

Le groupe le plus important d'entre eux a révélé avoir coupé le contact avec l'Église et avoir partiellement ou totalement cessé d'être pratiquant, bien qu'il reste

catholique et exprime sa foi par d'autres moyens. L'étude montre que l'Église a perdu des groupes de fidèles en conséquence directe des abus sexuels commis sur des enfants par ses membres. Cet effet s'étend à d'autres personnes qui, sans avoir été elles-mêmes abusées, sont en sympathie avec la souffrance des victimes. Il existe un deuxième groupe de victimes qui ont raconté avoir fait une distinction entre les

les abuseurs et l'institution elle-même, faisant ainsi la différence entre la partie et le tout et restant des catholiques pratiquants tout en critiquant activement l'Église. Il existe un dernier groupe qui a coupé toute foi et toute croyance et est devenu agnostique ou athée.

29. Que pourrait faire l'Église pour éviter ce qui s'est passé ?

Presque tous les répondants ont répondu à cette question ouverte. Plusieurs suggestions ont été faites, avec un accent particulier sur la nécessité pour l'Église catholique de connaître, comprendre et respecter la sexualité du clergé. La plupart des commentaires soulignent la nécessité d'une formation et d'une supervision de ses membres, par des professionnels accrédités extérieurs à l'Église. Beaucoup mentionnent la nécessité de supprimer le célibat obligatoire, le respect de la liberté d'orientation sexuelle et/ou d'une vie sexuelle active, l'intégration et la participation des femmes dans la pratique et la hiérarchie religieuses, et la fin de certaines formes de contact avec les croyants, comme les confessions dans des espaces physiquement confinés.

Un nombre important d'entre eux ont exprimé des opinions allant dans le sens d'une punition plus sévère des agresseurs, y compris la castration chimique ou physique obligatoire, et de changements visant à renforcer la législation, qu'ils jugent non seulement nécessaires mais appropriés : changements du cadre juridique, peines plus longues et allongement du délai de prescription pour ces crimes.

Enfin, il existe une série de réponses demandant une action plus rapide des tribunaux, que ce soit en vertu du droit canonique ou du droit pénal. Un nombre important de réponses critiquent le temps nécessaire pour obtenir justice auprès des tribunaux et pour la faire appliquer par la suite : il existe un sentiment répandu que les abuseurs restent impunis ou sont protégés par l'Église et par l'État lui-même.

30. Que pourrait faire l'Église pour réparer ce qui s'est passé ?

La majorité des répondants donnent une réponse négative à cette question : il **n'y a pas de réparation possible pour les victimes pour ce qui s'est passé**. Une attente est toutefois mentionnée dans de nombreux témoignages : la nécessité d'une aide psychologique et psychiatrique, actuellement et à l'avenir.

Le pourcentage le plus élevé de réponses mentionne des excuses publiques de l'Église catholique portugaise aux victimes d'abus sexuels perpétrés par ses membres. Les répondants ajoutent à cela le souhait d'un engagement à trouver des solutions futures appropriées pour prévenir et agir sur les abus.

31. Les entretiens menés avec les évêques diocésains actuellement en activité (à l'exception d'un seul, Beja) et les supérieurs/supérieures généraux de certains instituts religieux, ont déplacé notre attention en profondeur de l'enquête sur un grand nombre de victimes d'abus sexuels lorsqu'ils étaient enfants et adolescents vers le sommet de la **hiérarchie institutionnelle** en charge des abuseurs.

Un facteur significatif est apparu immédiatement : le volume, l'intensité et la gravité des signaux émis par les victimes n'ont trouvé aucun écho dans les témoignages de cette élite. S'agit-il d'une position défensive contre le risque d'une éventuelle suspicion future et d'accusations de dissimulation du problème ? S'agit-il d'un exemple

de cléricalisme et de la priorité accordée à la défense de la réputation de l'institution avant tout ? Ces questions restent sans réponse.

Mais il y a peut-être un autre facteur en jeu : à un certain moment, la création de la Commission, la visibilité publique du problème, le crescendo des nouvelles sur les cas de " pédophilie dans l'Église " ont fourni à la hiérarchie de l'Église des preuves irréversibles et irréfutables du problème.

Voici les questions contenues dans le scénario. Dans quelles familles ces leaders ont-ils grandi et trouvé leur foi ? Comment se sont déroulées leurs années de formation ? Comment décrivent-ils les diocèses qu'ils supervisent et le travail de leurs congrégations ? Quelle est leur compréhension de l'importance du problème des abus sexuels dans l'Église portugaise ? Quelle expérience ont-ils du contact direct avec des cas d'abus sexuels sur des enfants par des laïcs ou des membres du clergé associés à l'Église catholique portugaise ? Au moment de leur interview, que pensaient-ils du travail de la Commission ?

Les personnes interrogées dans ce groupe ont déclaré que la reconnaissance du problème de l'abus sexuel des enfants dans l'Église catholique portugaise est très récente. Leur position a révélé que l'impulsion est venue "de l'extérieur vers l'intérieur", face aux cas et aux scandales largement médiatisés qui se sont produits, mais en termes hiérarchiques, le problème a été vécu "de haut en bas", le pape François étant crédité de l'initiative d'une reconnaissance plus profonde de la réalité.

Malgré quelques différences dans les degrés de méconnaissance de la question, tant parmi les évêques que dans la comparaison entre évêques et supérieurs, au moment de ces entretiens, la plupart d'entre eux n'avaient encore apparemment avoir eu une expérience directe de la question, que ce soit pendant leur formation ou une fois engagés dans des activités pastorales.

Certains récits - mais très peu - couvrent l'émergence récente de la représentation de l'enfance, de ses droits et de ses vulnérabilités, et font référence à des manières plus anciennes de traiter les événements, dans lesquelles une attitude cléricale niait ou répondait de manière défensive à l'événement, conduisant à une paralysie totale effective de toute capacité à reconnaître le problème et à le traiter de manière appropriée. Il y a également des références à la pratique consistant à minimiser l'importance de l'abus sexuel, à le dissimuler, et à l'expédient consistant à ce que l'abuseur "change de paroisse", ce que les évêques et les supérieurs ont explicitement reconnu.

En ce qui concerne la période de formation de l'élite cléricale masculine, dont les premières étapes se déroulent à l'époque de la dictature de l'*Estado Novo*, nous pouvons conclure, tout d'abord, que les remarquables trajectoires individuelles de mobilité sociale ascendante par rapport à leurs familles d'origine ont joué un rôle crucial. Outre les facteurs spirituels qui sous-tendent la décision de devenir prêtre, celle-ci implique d'étudier et d'obtenir un diplôme universitaire, chose très rare chez les enfants des classes défavorisées de l'époque. Deuxièmement, et en se concentrant maintenant sur l'expérience subjective derrière ces "**trajectoires improbables**", les entretiens semblent indiquer d'énormes efforts pour contenir la vie intime des émotions et des affections (physiques et psychiques) une fois que les interviewés ont commencé leur formation au séminaire, ainsi qu'une incapacité à aborder le sujet et l'expérience de la sexualité en général (la leur et celle des autres) ou à reconnaître qu'avant de devenir prêtres, évêques ou autres religieux, ils étaient tous des personnes, hommes et femmes, avec leur propre expérience de vie, leur vision de l'autre et d'un monde en pleine mutation. Un monde très différent de celui qu'ils ont connu enfants,

qu'ils ont vécu dans des familles aujourd'hui qualifiées de "traditionnelles", guidées par des principes moraux forts, faisant partie de petites communautés rurales où les valeurs religieuses du catholicisme étaient solides et se reflétaient dans les gestes et les rythmes individuels et collectifs de la vie quotidienne.

32. Les recherches dans les archives des diocèses et des instituts religieux ont permis d'identifier de nouveaux cas d'abus sexuels sur des enfants, impliquant des victimes et des abuseurs (clercs et laïcs au service de l'Église catholique). Certains de ces cas ont été identifiés par les diocèses et les instituts religieux eux-mêmes et d'autres par la GIH. La GIH n'a pas trouvé de preuves dans la majorité des cas d'abus signalés à la Commission. Cela n'est pas surprenant puisque de nombreuses victimes dont le témoignage a été entendu par la Commission ont déclaré qu'elles n'avaient pas signalé l'abus, que ce soit au moment où il s'est produit ou par la suite.

Sur l'ensemble des cas présumés d'abus sexuels identifiés dans les archives, certains ont donné lieu à des enquêtes préliminaires et à des procédures pénales administratives. Différentes formes de sanctions ont été appliquées aux abuseurs : certains ont été envoyés en retraite spirituelle, d'autres ont été démis de leurs fonctions, d'autres encore ont été transférés dans une autre paroisse, certains sont restés dans leur paroisse mais sous surveillance, d'autres enfin ont été défroqués. Dans un très petit nombre de cas seulement, il y a eu un procès devant les tribunaux civils.

La croissance exponentielle du nombre de cas documentés à partir de 2010 reflète la mise en œuvre des Lignes directrices pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables, qui exigeaient des diocèses et des instituts religieux qu'ils suivent certaines procédures définies lorsque des allégations avaient été faites. Les méthodes informelles, principalement orales, de traitement de nombreux cas au XXe siècle (l'évêque ou le supérieur émettait un avertissement et commençait à surveiller l'abuseur) sont devenues de moins en moins viables face à la pression sociale et à la visibilité croissante des abus sexuels dans l'Église catholique dans les médias. L'évolution de la perception sociale de la violence sexuelle, la projection dans les médias de commissions enquêtant sur les abus sexuels dans l'Église catholique dans d'autres pays et la "libération de la parole" dans des mouvements tels que #metoo ont créé une ouverture pour que les victimes puissent dénoncer les abus sexuels, y compris ceux qui se sont produits des décennies auparavant.

Certaines des allégations postérieures à 2010 concernent des abus subis au cours des décennies précédentes. Jusqu'en 2010, les évêques et les supérieurs de congrégation suivaient certaines procédures standard, mais la documentation montre clairement qu'il y avait une marge d'autonomie très importante dans la gestion des cas. Le GIH a trouvé des références à des abus qui étaient connus de l'autorité diocésaine et pour lesquels il n'y avait pas de documentation relative à d'éventuelles enquêtes internes. À partir de 2010, des procédures standard uniformes ont été adoptées pour le traitement des plaintes : enquête préliminaire, notification à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, ouverture d'une procédure administrative pénale. Cependant, même ces procédures standardisées n'ont pas permis d'éliminer la diversité des modes de mise en œuvre des directives du Saint-Siège et le fonctionnement des Commissions pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables - certaines se concentrant davantage sur les enquêtes et d'autres sur le soutien aux victimes et la prévention. Ces différences entraînent naturellement des résultats différents pour ceux qui y ont recours.

Dans les enquêtes préliminaires des années 1950, 1960 et 1970, les abus sexuels sur les enfants et les adolescents sont généralement classés parmi les questions de moralité et de bonnes manières. La motivation première des hiérarchies est de protéger la bonne réputation de l'Église, en choisissant d'étouffer l'affaire publiquement (et éventuellement en émettant des avertissements en interne) et, dans les cas considérés

comme plus graves comme le "déflorage", en forçant des accords pour le paiement d'une compensation. L'interprétation dominante est que l'Église catholique est la partie lésée, dans les cas qui sont rendus publics, ce qui conduit à contrarier ceux qui n'acceptent pas de se taire. La souffrance de la victime n'est pas au cœur des mesures adoptées. Dans les enquêtes de ces dernières années, il semble y avoir un revirement. Le site

La recherche montre moins de preuves de dissimulation, bien que l'attention portée à la détresse de la victime dépende dans une large mesure de l'église impliquée, ainsi que de sa commission respective pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

En conclusion, un avertissement. Les données sur l'incidence des abus sexuels découvertes dans les archives ecclésiastiques doivent être considérées comme la "partie émergée de l'iceberg" : il a été amplement démontré qu'un nombre indéterminé de victimes n'ont pas signalé les abus à l'Église catholique ; de nombreuses plaintes ont été traitées de manière informelle, sans laisser de traces documentaires ; il est fort probable que les dossiers aient été épurés sans respecter les règles du droit canonique (une conviction partagée par de nombreux ecclésiastiques contactés). A cela s'ajoute l'ambiguïté qui entoure une grande partie de la correspondance ecclésiastique du vingtième siècle. Il est fréquent que le problème des abus sexuels ne soit pas mentionné explicitement. La documentation fait état de mutations internes ou même d'un transfert vers un autre pays sans en donner les raisons, ou fait simplement une vague référence à la nécessité d'éviter les scandales publics. Les chercheurs chercheront en vain de telles preuves. Souvent, ils ne trouvent rien du tout, tandis que parfois, les rapports sont si ambigus qu'ils peuvent faire référence à des affaires d'un autre genre, comme des détournements de fonds, l'homosexualité ou des relations avec des femmes adultes mariées. Face à ce silence des dossiers, nous nous retrouvons avec un nœud gordien. Et nos efforts de quantification et d'analyse sont irrémédiablement compromis.

33. Le rapport de la Commission se termine par une série de **remarques et de recommandations finales, dont** certaines sont résumées ci-dessous.

L'abus sexuel des enfants dans l'Église est un sujet délicat qui a été peu étudié au Portugal. Avec cette étude, il a acquis une visibilité sans précédent. L'ouverture de canaux sûrs et indépendants pour "en parler" permet de recueillir des témoignages cohérents qui peuvent être traités scientifiquement.

Des abus sexuels sur des enfants dans l'Église catholique portugaise ont eu lieu dans le passé et existent encore aujourd'hui. **Le Portugal n'est pas un cas isolé**, comparé à d'autres pays. Les 512 victimes directes de cette étude nous conduisent à au moins 4 300 autres et, si nous tenons compte du fait que l'abus, dans la grande majorité des cas, a eu lieu à plus d'une occasion contre le même enfant, à plusieurs milliers de cas d'abus. Dans le temps et dans l'espace, nous avons constaté une diversité notable des contextes dans lesquels les abus se sont produits. La Commission a mis au jour les pointes de plusieurs icebergs de ces cas, à divers moments et dans divers contextes institutionnels du passé.

Tous les types d'abus décrits dans le droit pénal actuel ont été trouvés dans l'échantillon, du moins invasif au plus invasif, bien que ces derniers se soient avérés plus fréquents que les premiers. En termes statistiques, les **types d'abus ne sont pas distribués au hasard** : ils dépendent du moment où ils se sont produits, des lieux/espaces, des profils des victimes et des familles des victimes, et des profils des abuseurs, dans ce cas presque tous des prêtres de différentes tranches d'âge. Une carte des abus a été établie, sur la base d'une analyse statistique plus sophistiquée.

Nombre des abuseurs mentionnés sont toujours en exercice dans l'Église.

Dans certaines circonstances, l'abus était de nature systémique, c'est-à-dire qu'il était ancré dans la structure de fonctionnement de certaines institutions de l'Église elle-

même. Une attitude cléricale, ignorant ou dévalorisant les droits de l'enfant, fermant les yeux de l'enfant sur le fait qu'il n'est pas le seul à être victime d'abus.

Tout cela a permis de faire perdurer les abus et d'accroître le silence des victimes. La nature systémique des abus ne s'applique cependant pas à l'ensemble de l'Église, car elle reflète le comportement d'une minorité de tous ses membres. La **dissimulation par les abuseurs eux-mêmes était systémique**, tout comme celle de ceux qui, au-dessus d'eux dans la hiérarchie, avaient connaissance de leurs actes.

Le travail des **médias en** général et de certains journalistes d'investigation en particulier a été d'une importance fondamentale pour diffuser l'appel à "donner une voix aux silencieux" et les encourager à venir apporter leurs témoignages à la Commission. La visibilité médiatique croissante du sujet au cours de ces derniers mois a sans doute aussi contribué à sensibiliser de nombreux évêques et autres membres de l'Église qui semblaient encore quelque peu éloignés du problème lorsque la Commission a entamé ses travaux.

34. La Commission a formulé un certain nombre de **suggestions et de recommandations** qu'elle juge importantes. Certaines d'entre elles ont une portée générale, d'autres sont spécifiques à l'Église catholique et d'autres encore s'appliquent à la société dans son ensemble.

L'ÉGLISE :

- Une nouvelle commission multidisciplinaire est proposée, dont les membres proviennent de l'intérieur et de l'extérieur de l'Église, pour poursuivre l'étude et suivre le problème.
- Reconnaissance par l'Église de l'existence et de l'ampleur du problème et engagement à prendre des mesures appropriées pour le prévenir à l'avenir.
- Respect du concept de "tolérance zéro" proposé par le pape.
- Un devoir moral de la part de l'Église de dénoncer les cas de crimes présumés d'abus sexuels et de collaborer avec le ministère public dans de tels cas.
- Des demandes efficaces de pardon pour des situations survenues dans le passé et leur mise en pratique.
- Formation externe permanente et supervision des membres de l'Église, avec une référence spécifique à la sexualité (la leur et celle des enfants et des adolescents).
- Cesser la pratique religieuse et se réunir dans des lieux physiques fermés et individuels.
- Des mesures préventives efficaces, y compris des "manuels de bonnes pratiques" et la mise à disposition "d'un soutien et de lieux permettant aux victimes et aux membres de leur famille de témoigner, ainsi qu'un suivi correspondant".
- Une aide psychologique permanente pour les victimes passées, présentes et futures (en tant que responsabilité de l'Église et en coordination avec le service national de santé).
- SNS)

SOCIÉTÉ CIVILE :

- Réalisation d'une étude nationale sur les abus sexuels subis par les enfants dans les différents lieux de socialisation.
- Reconnaissance sans équivoque des droits de l'enfant
- Autonomisation des enfants et des familles par rapport au rôle de l'école

- Adaptation du délai de prescription en augmentant la limite d'âge supérieure de l'enfant victime
- Rapidité de l'évaluation et de la réponse des tribunaux
- Renforcer le rôle des médias dans l'investigation et le traitement du problème
- Améliorer l'alphabétisation émotionnelle en lien avec les véritables besoins de développement des enfants et des jeunes, notamment dans le domaine de l'amour et du sexe.